

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-11-1

Séance du vendredi 13 mars 2015

### **PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE À LA FÊTE DE LA MANGUE 2015 ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION "AGRICULTEURS FRANÇAIS ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL" DU HAUT-RHIN (AFDI68) LE DIMANCHE 26 AVRIL 2015**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2015-2-11-1 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015 pour l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU l'avis de la Commission "Actions et Relations Internationales" du 27 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la participation du Département du Haut-Rhin à la Fête de la Mangue, le dimanche 26 avril 2015, au Lycée Agricole de Rouffach, par la mise en place d'un stand et d'une permanence commune du Conseil Général et de l'IRCOD, coordinateur de ce partenariat, et l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association "Agriculteurs Français et Développement International" du Haut-Rhin (AFDI68) pour l'organisation de cette manifestation.

L'incidence financière pour la subvention départementale en faveur de l'association "AFDI68" d'un montant de 5 000 € est prévue sur le programme F714, imputation 65-048-6562-2687-114 du budget de l'exercice 2015.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions